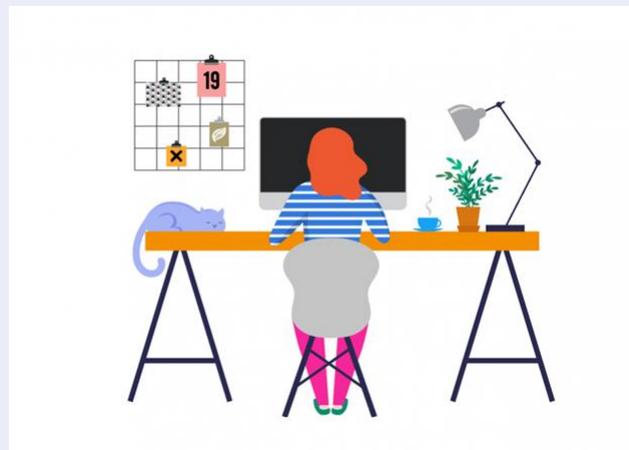




Grâce à l'excellent travail de nos militants de l'équipe UNSA Caisse des Dépôts et Consignations, nous vous proposons de partager ensemble quelques bonnes pratiques. Cette période de confinement perturbe naturellement nos activités personnelle et professionnelle habituelles. Au travers de quelques fiches pratiques et au fil des jours, nous vous communiquerons des informations à la fois utiles, pratiques et innovantes. Bonne lecture !

n°6 - Les RPS en période de confinement : c'est quoi ?

En tant que télétravailleur à plein temps et pour un temps relativement indéterminé (#restonszen :-)) nous tenions à vous sensibiliser sur les risques liés à ce nouveau mode de travail et comment les éviter autant que de possible.



Connaissez-vous les risques du télétravail ?





Le risque inhérent au **management par mail** (incompréhension, excès d'informations, pratique de la copie pour information...), ce risque est accru pour le télétravailleur car il lui est plus difficile de solliciter de l'aide ou une information complémentaire. La hiérarchie doit veiller à bien définir les tâches confiées et être disponible.



La difficulté à **mettre fin à sa journée de travail** à domicile, associé à l'accroissement de la charge mentale par l'usage des outils informatiques à tout moment de la journée ou de la nuit. Il est nécessaire que le télétravailleur scinde sa vie privée et sa vie personnelle.



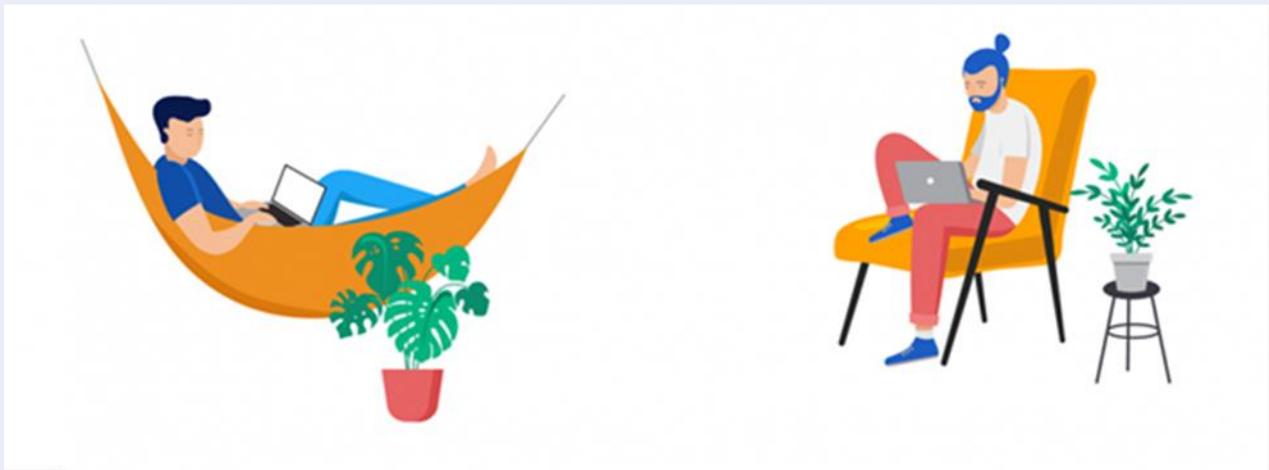
L'isolement, coupure avec la vie sociale de l'équipe et du bureau, par nature le télétravailleur ne partage pas son lieu de travail avec ses collègues il y a un risque de perte du sentiment d'appartenance, un sentiment d'exclusion.



La **démotivation liée à la monotonie** : L'agent et sa hiérarchie doivent essayer de diversifier au maximum les missions durant la journée.



L'inadaptation du matériel de télétravail : le fait de disposer de matériel adapté à la situation de chacun permet de faciliter l'accomplissement des tâches confiées.



En tant que Bureau de la Fédération UNSA Banques Assurances et Sociétés Financières, notre rôle est aussi de vous prévenir des dangers afin de limiter les risques professionnels par suite des transformations importantes des conditions de travail.

Vous avez des questions, nous y répondrons.



Secrétariat : 01 48 18 88 15 - sec.fede.ba@unsa.org

Secrétaire général : 06 43 46 23 50 - fx.jolicard@unsa.org

<http://banques-assurances.unsa.org/>